

Facturation électronique obligatoire : Cap sur 2026 !

Mise en place par l'administration fiscale française, la réforme de la facturation électronique vise à moderniser les échanges de factures entre les entreprises assujetties à la TVA en recourant à des flux dématérialisés de bout en bout.

Cette réforme a quatre objectifs : lutter contre la fraude à la TVA, faciliter les déclarations, réduire les coûts et les délais de paiement, et améliorer la connaissance en temps réel de l'activité économique française.

Le calendrier de la réforme : Les dates qui vous concernent

	Sept. 2026	Sept. 2027
TPE / PME		
ETI / Grandes Entreprises		

Classification des assujettis* :

*Seuils appréciés au niveau de la structure et non du groupe

TPE/PME < inférieur à 250 pers. - CA < 50 M€ - ou Bilan < 43 M€	ETI - Entre 250 et 5000 salariés - CA entre 50M€ et 1,5Mds€ - Ou Total bilan entre 43M€ et 2Mds€	Grandes entreprises Au-delà des seuils précédents
---	---	---

- Obligation de réception électronique des factures
- Obligation d'émission électronique des factures
- Transmission des données e-reporting à l'administration fiscale

Comment votre expert-comptable peut-il vous aider ?

- Présentation de la réforme, le fonctionnement de la facture électronique et les impacts sur votre organisation,
- Cartographie des outils de gestion et des flux de données (facturation, note de frais, logiciels de caisse, etc.),
- Contrôle de la conformité aux nouvelles exigences réglementaires,
- Optimisation des process internes et assistance au choix ou mise à disposition de solutions adaptées (y compris PA*, facturation, signature électronique, archivage, etc.),
- Traitement de certaines tâches administratives (facturation, paiement, recouvrement, suivi du statut des factures, etc.).

Grant Thornton et Grant Thornton Société d'Avocats Akilys accompagnent l'ensemble de leurs clients dans leur transformation digitale, fiscale et comptable. Un service sur-mesure et adapté à la taille de l'entreprise est proposé sur les missions suivantes :

Formation de vos équipes

Diagnostic de conformité à la RFE**

Cartographie des flux de la TVA

Digitalisation des processus

Assistance au choix d'une PA*



Préparez-vous à la RFE en réalisant un diagnostic !

La réalisation d'un diagnostic de votre entreprise permet **d'évaluer votre niveau de conformité** à la RFE et **d'anticiper les impacts** organisationnels, techniques et réglementaires.

C'est une réelle opportunité de transformer une contrainte administrative **en levier de performance !**

NEWS



Désignation d'une PA : assurez-vous de faire un choix éclairé en mandant votre expert-comptable !

Grâce au **mandat d'acceptation d'une Plateforme Agréée**, vous confiez à votre expert-comptable la **désignation future de la PA de réception/émission** des factures. Cette démarche vous **garantit un choix adapté** à vos besoins et **compatible** avec les méthodes de travail de votre expert-comptable.

*PA : Plateforme Agréée anciennement PDP, Plateforme de Dématérialisation Partenaire

**RFE : Réforme de la Facturation Electronique

Contact

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre Associé référent pour toute question ou renseignement.

Hervé Sauce
Associé,
Directeur National
Business Solutions & Accounting
T +33 (0)1 41 25 90 42
E herve.sauce@fr.gt.com